

Quoi de neuf chez MCC FRANCE-OUEST en décembre 2020?

Les salariés s'organisent intra et intersites puisque la direction nous y pousse!

Libourne le 22 12 2020

Depuis des mois des échanges se tiennent entre notamment le Délégué syndical de MCC Libourne et des salariés d'MCC Le Clos St Emilion (Section sans DS depuis le 19 juin 2020). Ces rencontres ont montré à quel point nombreux sont les besoins sur ce site, nécessitant de croiser les expériences et les convergences revendicatives possibles avec l'autre section FILPAC CGT du site de MCC Libourne.

Il a été décidé de travailler conjointement pour notamment permettre de niveler vers le haut les conditions de travail et de rémunérations des salariés de ces deux sites. S'agissant des salariés de Port St Foy, ils pourront rejoindre cette démarche et renforcer les équipes syndicales s'ils le souhaitent. Constat a également été fait par ailleurs que des écarts de salaires persistent entre des anciens salariés de l'ex MCC Bordeaux et ceux de l'ex MCC GIP.

Vers quoi orientons nous nos actions pour la rentrée 2021 ?

L'application de la convention collective doit être respectée par MCC.

- S'agissant des cadres, l'article 510 doit être appliqué et la DIRECCTE vient comme nous de le rappeler à l'employeur. Rien ne peut justifier sa non application ! Certes une action en justice pourrait sanctionner l'employeur, mais ces procédures étant parfois longues, nous recommandons une mobilisation ferme à laquelle des ouvriers et employés pourraient décider de s'associer en portant leurs propres revendications également.
- S'agissant de personnel du premier collège, des différences de traitement s'opèrent depuis des années entre salariés concernant la prise en compte ou la rémunération de la brisure conventionnelle. Un lissage vers le haut doit s'opérer. Le site de Port St FOY étant aussi concerné, nous encourageons les salariés de ce site à s'organiser avec nous.

L'externalisation d'une partie du travail comptable .

- Au-delà du choc et de l'incompréhension que représente une telle annonce, nous avons décidé d'échanger avec plusieurs des salariées concernées par ces possibles décisions. Elles peuvent compter sur notre soutien. De telles réorganisations conduiront nécessairement aux recours à expertises que pourront enclencher les CSE. Nous serons attentifs à ce que les propositions de reclassements soient faites avant d'envisager toute forme de rupture de contrat.

La mise en place du CSE central d'entreprise.

- Des élections s'opéreront au sein des CSE logiquement le 20 janvier 2021. La section Syndicale d'MCC LIBOURNE a écrit elle-même un projet d'accord social du CSEC et la direction a intégré nombre des demandes formulées par la FILPAC-CGT.
- A noter qu'il n'y a par contre toujours pas d'accord de fusion finalisé depuis novembre 2019 des sites Saint Emilion et Port St Foy fusionnés à la société de Libourne. Le formalisme n'est visiblement pas la priorité du service RH du groupe MCC sur ce point. Ce ne sera qu'à condition d'avantages pour les salariés que tout accord syndical de fusion pourra être négocié. La direction affirmait qu'à défaut d'accord, ce sont les accords de Libourne qui s'appliqueront à tous les salariés aux termes d'un an. Exigeons ensemble qu'elle informe clairement les salariés de la situation.

2021 s'annonce donc comme une année porteuse d'espoir pour les salariés qui ont décidé d'ajouter leurs réflexions et leur forces, d'ailleurs, au sein de l'imprimerie Le Clos St Emilion, pas moins de 15 salarié-e-s viennent de choisir de renforcer leur section syndicale en se syndiquant en cette fin d'année au Syndicat du Livre de Bordeaux.

A toutes et tous bonnes fêtes et tenons nous prêt-e-s pour cette rentrée !